#### SITUATION ANNUELLE DE FIDELIUM ESSOR ARRETEE AU 31/12/2014

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et les notes financiers pour l'exercice clos à cette date.
- 2. Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
- 3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

- 4. Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriés en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.
- 5. A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » annexés au présent rapport et qui présentent un total bilan de 932 559.213 DT, un actif net de 846 806.744 DT, un résultat déficitaire de 149 198.662 DT et une valeur liquidative de 801.900 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au systèmes comptable des entreprises.
- 6. La valorisation au 31/12/2014 des titres non cotés est effectuée conformément aux normes comptables internationales, en l'occurrence la norme IAS39, et aux directives de « L'International PrivateEquity and venture Capital Valuation Guidelines ». Cette valorisation se base entre autres sur des données futures telles que les plans d'affaires (notamment pour les besoins de la mise en œuvre de la méthode des cashsflows actualisés).
- 7. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la

- gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société au titre de l'exercice 2014.

Sofiène CHARFI

Synergie Audit & Consell
Societé d'expertise comptable
Insertie su tableau per l'ordreides Experts
Comptables de l'unide
17. Rue El Hassan et El Houssein El Menzah IV
Tél: 71 235 131 / Fax: 71 750 370

# BILAN Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >> Arrêté au 31 décembre 2014

	NOTES	2014	2013 Pa
ACTIF			
AC 1- Portfeuille- titres		931 705	1 025 742
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	931 705	1 025 742
b- Obligation et valeurs assimilées			- 2
c- Autres valeurs			8
AC 2- Placement monétaires et disponibilités		846	8 070
a- Placement monétaires			
b- Disponibilités	4-2	846	8 070
AC 3- Créance d'exploitation			
AC 4- Autres actifs	4-3	8	8
a- Débiteurs divers		8	8
TOTAL ACTIF		932 559	1 033 820
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4	84 678	37 173
PA 2- Autres créditeurs divers	4-5	1 075	642
TOTAL PASSIF		85 752	37 815
ACTIS NET			
CP 1- Capital	4-6	1 122 205	1 207 625
CP 2- Sommes distribuables	4-7	-275 399	-211 620
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-211 620	-140 725
b- Sommes distribuables de l'exercice		-63 779	-70 895
TOTAL ACTIF NET		846 807	996 005
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		932 559	1 033 820

# Etat de résultat Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >> Arrêté au 31 décembre 2014

94 gg	NOTES	2014	2013
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		*	6 180
a- DIVIDENDES			
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées			(*)
c- Revenus des autres valeurs			6 180
PR 2- Revenus des placements monétaires		-	828
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			6 180
CH 1- Charge de gestion des placements	4-8	-62 982	-72 391
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>-62 982</u>	<u>-66 211</u>
PR 3- AUTRES PRODUITS			
	250000		
CH 2- AUTRES CHARGES	4-9	-796	-4 683
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-63 779</u>	<u>-70 895</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		•	
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>-63 779</u>	<u>-70 895</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation			-
Variation des plus (moins) values potentielles sur titre	4-10	-79 079	487 606
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4-11	-6 310	-149 469
Frais de négociation		-31	-1 269
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-149 199	<u>265 973</u>

## Etat de variation de l'Actif Net Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >> Arrêté au 31 décembre 2014

	2014	2013	F
AN 1- Variation de l'actif net résultant des opérations		12020120120	
d'exploitation	-149 199	265 974	
a- Résultat d'exploitation	-63 779	-70 896	
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-79 079	487 606	
c- Plus ( ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 310		
d- Frais de négociation de titres	-31	-1 269	
AN 2- Distributions de dividendes			
AN 3- Transaction sur le capital			
a- Souscriptions			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit d'entrée			
b- Rachats			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droit de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	-149 199	265 974	
AN 4- ACTIF NET			
a- Endébut d'exercice	996 005	730 031	
b- En fin d'exercice	846 807	996 005	
AN 5- Nombre de parts	1 056	1 056	
a- Endébut d'exercice	1 056	1 056	
b- En fin d'exercice	1 056	1 056	
VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART	801.900	943.187	
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-14.98%	36.43%	

#### Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2014

#### 1. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

#### a. Objet social

Le fonds de placement à risque FIDELIUM ESSOR est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

#### b. Répartition du capital

Le capital de FIDELIUM ESSOR (FCPR) se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre	Catégorie	Souscription
	De parts	de part	en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	В	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	В	3.000
Total	1 056		1 056.000

#### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 18 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

1

#### b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

#### c. Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International PrivateEquity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

#### d. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### F

## 4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

## 4-1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

Désignation du titre	Nbre de Titres	Cout D'acquisition	<u>Valeur au</u> 31/12/2014	% actif
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		664 220	931 705	99.908%
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		99 220	74 306	7.968%
Actions		99 220	74 306	7.968%
Action société "MODERN LEASING"	692	6 665	3 654	0.392%
Action société "Union International de Banques	4790	92 555	70 653	7.576%
Droits	0	0	0	0.000%
Actions, valeurs assimilées et droit rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	857 399	91.940%
Actions				
SOHEF	1250	125 000	163 353.000	17.517%
TUNISIE TUBES	1250	125 000	9 346.000	1.002%
GALENICA	12500	125 000	152 500.000	16.353%
GREEN FRUITS	12500	125 000	467 200.000	50.099%
SIP	650	65 000	65 000.000	6.970%
Droits				
Autres valeurs				
Titre des OPCVM				
TOTAL		664 220	931 705	99.908%

## 4.2 Note sur les disponibilités (en DT)

Disponibilités	2014	2013
Avoir en banque	886	8 110
Somme à décaisser ( Erreur de prélevement)	-40	-40
TOTAL	846	8 070

### 4.3 Note sur les autres actifs (en DT)

	2014	2013
Débiteurs divers (TSI)	8	8
TOTAL	8	8

## 4.4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

Opérateurs créditeurs	2014	2013
Gestionnaire	57 675	7 378
Compte d'affectation périodique des charges	27 002	29 795
TOTAL	84 678	37 173

## 4.5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	2014	2013
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	45	45
Etats retenues à la source	1 030	597
TOTAL	1 075	642

## 4.6 Note sur le capital (en DT)

Souscriptions réalisées (1)	1 056 000,000
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5
Somme non distribuables (2)	66 205
Variation des plus (ou moins-values potentielles sur titre	267 486
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	-179 707
Frais de négociation	-21 573
Capital au 31/12/2014 (1+2)	1 122 205
Nombre de parts	1 056
Nombre de porteurs de parts	5

## 4.7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
-exercices antérieurs	-211 620		-211 620
-exercice 2014	-68 970		-68 970
Total	-280 590.783	0.000	-280 590

## 4.8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

Charges de gestion des placements	2014	2013
-Rémunération du gestionnaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-60 328	-67 080
-Rémunération du dépositaire (article 15.2 du règlement Intérieur	-2 654	-5 311
TOTAL	-62 982	-72 391

## 4.9 Note sur les autres charges (en DT)

Autres charges	2014	2013
-services bancaires et assimilés	-183	-250
-Autres impôts et taxes	-26	-50
-Honoraires du commissaire aux comptes	-587	-4 283
-Publicités et publications	-	104
-Redevance CMF	-	-100
-Reprise / PROV	-	- 1
TOTAL	-796	-4 683

## 4.10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus ou moins-values potentielles	Plus ou moins-values potentielles de 2013	Variation des plus ou moins-values potentielles
-Titres cotés	664 220	931 705	267 486	346 565	-79 079
-Titres SICAV		-	2	-	
-FCP AAA	Legge carges and	-	2		
Total	664 220	931 705	267 486	346 565	-79 079

## 4.11 Note sur les plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres

	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
-Titres cotés	14 958	8 617	-6 341
-Titres SICAV	0	0	0
-FCP	0	0	0
Total	14 958	8 617	-6 341